

CACES® P.E.M.P (R486A)

PUBLIC



TOUTE PERSONNE AMENÉE À UTILISER
UNE PLATEFORME ÉLEVATRICE MOBILE
DE PERSONNEL DANS LE CADRE DE SON
ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE.

PRÉREQUIS

18 ANS MINIMUM.
SAVOIR LIRE, ÉCRIRE ET COMPTER.
PAS DE CONTRE-INDICATIONS
MÉDICALES.
PERMIS DE CONDUIRE CATÉGORIE B
OBLIGATOIRE POUR LE PASSAGE
DU CACES® CATÉGORIE B.



OBJECTIFS

CONDUIRE LES PLATEFORMES ÉLEVATRICES MOBILES
DE PERSONNEL EN SÉCURITÉ.

OBTENIR LE CERTIFICAT D'APTITUDE À LA CONDUITE EN
SÉCURITÉ (CACES®) SELON LA RECOMMANDATION R486A
DE LA CNAM.

UTILISER CORRECTEMENT LES ÉQUIPEMENTS DE
PROTECTION INDIVIDUELLE (HARNAIS, LONGE, CASQUE, ...)

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

LA PROPOSITION DE FORMATION EST FAITE DANS LES
DIX JOURS OUVRÉS SUIVANT LA DEMANDE DU CLIENT.

UNE FORMATION PRÉVUE PAR MOIS DE SEPTEMBRE
À JUIN. (PLANNING PRÉVISIONNEL DISPONIBLE SUR DEMANDE
OU VOIR DATES DE FORMATION SUR LE DEVIS).

VALIDATION

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT
D'APTITUDE À LA CONDUITE EN
SÉCURITÉ (CACES®) SELON LA
RECOMMANDATION R486A DE LA
CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE
MALADIE (DATE D'ENREGISTREMENT :
2 MARS 2020) (VALIDITÉ : 5 ANS)

#LA CATÉGORIE A EST INSCRITE AU RÉPERTOIRE
SPÉCIFIQUE SOUS LE NUMÉRO RS7000.

#LA CATÉGORIE B EST INSCRITE AU RÉPERTOIRE
SPÉCIFIQUE SOUS LE NUMÉRO RS7001.

DÉBOUCHÉS

ÉLECTRICIEN, AGENT DE
MAINTENANCE, TECHNICIEN
DE MAINTENANCE
AGENT D'ENTRETIEN DES
BÂTIMENTS, AGENT DES
ESPACES VERTS
EMPLOYÉ DU BÂTIMENT

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

LA FORMATION THÉORIQUE SE FAIT EN SALLE GRÂCE À
UN SUPPORT VIDÉO-PROJETÉ ET DES LIVRETS "STAGIAIRE".

LA FORMATION PRATIQUE CONSISTE À UTILISER LES
PLATEFORMES ÉLEVATRICES MOBILES DE PERSONNEL EN
CONDITIONS DE TRAVAIL C'EST-À-DIRE SUR DES ACTIVITÉS
PROCHES OU SIMULANT CELLES RENCONTRÉES PAR LES
STAGIAIRES.

CES SÉQUENCES PRATIQUES SONT ENTRECOUPÉES DE
REMÉDIATION PRATIQUES ET/OU THÉORIQUES.



INSTITUT
NICOLAS
BARRÉ



PROGRAMME

FORMATION THÉORIQUE

CONNAISSANCES GÉNÉRALES

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSTRUCTEUR / DE L'EMPLOYEUR (CONFORMITÉ DU MATÉRIEL, NOTICE D'INSTRUCTIONS, FORMATION, AUTORISATION DE CONDUITE, APTITUDE MÉDICALE, VÉRIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES, VÉRIFICATION ET ENTRETIEN DU MATÉRIEL...),

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU RESPONSABLE DE CHANTIER, DISPOSITIF CACES® (RÔLE DE L'ASSURANCE MALADIE, RECOMMANDATION...),

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CONDUCTEUR (DEVOIR D'ALERTE, DROIT DE RETRAIT...),

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DE L'ACCOMPAGNATEUR,

CONNAISSANCE DES DIFFÉRENTS ACTEURS INTERNES ET EXTERNES EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS CONCERNÉS.

TECHNOLOGIE DES PEMP

LES DIFFÉRENTES SOURCES D'ÉNERGIE DES PEMP, NATURE ET IDENTIFICATION,

TERMINOLOGIE ET CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES (HAUTEUR PLANCHER / HAUTEUR DE TRAVAIL, PORTÉE, CHARGE MAXIMALE D'UTILISATION, PENTE / DÉVERS AUTORISÉS, VITESSES DE TRANSLATION EN POSITION BASSE / HAUTE, RAYON DE BRAQUAGE...),

IDENTIFICATION, RÔLE ET PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DES DIFFÉRENTS COMPOSANTS ET MÉCANISMES, NOTAMMENT DE TRANSLATION ET D'ÉLEVATION,

IDENTIFICATION, RÔLE ET PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DES DIFFÉRENTS ORGANES ET DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ DES PEMP (LIMITEUR DE CHARGE / DE MOMENT, DÉTECTEUR DE DÉVERS, ARRÊT D'URGENCE, LIMITEUR DE PRESSION, ASSERVISSEMENT DES STABILISATEURS, CONTRÔLE DE POSITION TRANSPORT, ALARMES...) - RISQUES LIÉS À LA NEUTRALISATION DE CES DISPOSITIFS,

IDENTIFICATION ET RÔLE DES DIFFÉRENTS POSTES DE COMMANDE DES PEMP (NORMAL, DE DÉPANNAGE, DE SECOURS) ET ORGANES DE SERVICE CORRESPONDANTS,

TYPES D'ORGANES DE ROULEMENT EXISTANTS SUR LES PEMP (PNEUMATIQUES PLEINS OU GONFLÉS À LA MOUSSE, BANDAGES),

PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT ET TECHNOLOGIE DES MOTEURS THERMIQUES DES PEMP (CONNAISSANCES DE BASE : FONCTION DU CARBURANT, DU LUBRIFIANT, DU LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT...),

UTILISATION, CHARGE ET ENTRETIEN DES BATTERIES DE TRACTION DES PEMP ÉLECTRIQUES.

LES PRINCIPAUX TYPES DE PEMP - LES CATÉGORIES DE CACES®

CARACTÉRISTIQUES ET SPÉCIFICITÉS DES DIFFÉRENTES PEMP EXISTANTES :

- PEMP DES TYPES 1, 2 ET 3,
- PEMP DES GROUPES A ET B,
- PEMP THERMIQUES, ÉLECTRIQUES...,
- PEMP POUR UTILISATION INTÉRIEURE / EXTÉRIEURE...

USAGES COURANTS ET LIMITES D'UTILISATION DES DIFFÉRENTES PEMP EXISTANTES,

DÉFINITION ET LIMITES DES CATÉGORIES DE CACES® R.486A POUR LES PEMP CONCERNÉES.

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES DE PHYSIQUE

ÉVALUATION DE LA MASSE, DE LA SURFACE AU VENT ET DE LA POSITION DU CENTRE DE GRAVITÉ DES CHARGES HABITUELLEMENT MANUTENTIONNÉES, SELON LE LIEU ET L'ACTIVITÉ,

CONDITIONS DE STABILITÉ (CENTRE DE GRAVITÉ, MOMENT DE RENVERSEMENT...).

STABILITÉ DES PEMP

CONDITIONS D'ÉQUILIBRE DES PEMP,

FACTEURS QUI INFLUENT SUR LA STABILITÉ DURANT LES MANUTENTIONS ET PENDANT LES DÉPLACEMENTS,

RÈGLES DE STABILISATION DES PEMP,

LECTURE ET UTILISATION DES COURBES DE CHARGES FOURNIES PAR LE CONSTRUCTEUR (CHARGE MAXIMALE / HAUTEUR / PORTÉE),

RESPECT DES LIMITES DE CAPACITÉ DE LA PEMP LORS D'ENTRÉES/SORTIES SUCCESSIVES DE CHARGES SUR LA PLATE-FORME.



INSTITUT
NICOLAS
BARRÉ

RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DES PEMP

PRINCIPAUX RISQUES - ORIGINE(S) ET MOYENS DE PRÉVENTION ASSOCIÉS :

- RENVERSEMENT DE LA PEMP :
 - DÉFAUT D'HORIZONTALITÉ DU CHÂSSIS,
 - DÉFAILLANCE DES APPUIS,
 - EFFET DU VENT,
 - EFFORT LATÉRAL EXCESSIF EXERCÉ DEPUIS LA PLATE-FORME,
 - HEURT AVEC UN ENGIN OU UN OBSTACLE, EN HAUTEUR OU AU SOL...,
- CHUTE DE HAUTEUR DU CONDUCTEUR OU D'UN OPÉRATEUR EMBARQUÉ DANS LA PLATE-FORME :
 - INCLINAISON EXCESSIVE DE LA PLATE-FORME,
 - HEURT DE LA PLATE-FORME AVEC UN OBSTACLE EN HAUTEUR,
 - HEURT DU CHÂSSIS AVEC UN OBSTACLE AU SOL,
 - FREINAGE BRUTAL...
 - HEURTS DE PERSONNES AU SOL,
 - ÉCRASEMENT / COINCEMENT CONTRE UN OBSTACLE D'UNE PARTIE DU CORPS DU CONDUCTEUR OU D'UN OPÉRATEUR EMBARQUÉ DANS LA PLATE-FORME,
 - COLLISION AVEC UN AUTRE ÉQUIPEMENT DE TRAVAIL MOBILE (ENGIN, CHARIOT, APPAREIL DE LEVAGE...),
 - CHUTE D'OBJET DEPUIS LA PLATE-FORME,
 - RISQUES LIÉS AU MANQUE DE VISIBILITÉ (DÉFAUT D'ÉCLAIRAGE, FUMÉE, VAPEUR, POUSSIÈRE...),
 - RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DE CARBURANT, DE FLUIDE HYDRAULIQUE..., MODALITÉS DE LEUR MANIPULATION,
 - RISQUES LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DES BATTERIES D'ACCUMULATEURS, MODALITÉ DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS COURANTES (CONNEXION / DÉCONNEXION, MANIPULATION, MISE EN CHARGE...),
 - RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DE L'ÉNERGIE MISE EN ŒUVRE (MÉCANIQUE, ÉLECTRIQUE, HYDRAULIQUE...),
 - RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT (LIGNES ÉLECTRIQUES, VOIES DE CIRCULATION, PRÉSENCE D'ÉMETTEURS...),
 - RISQUES LIÉS AUX CONDITIONS CLIMATIQUES (VENT, ORAGE, NEIGE, GEL ET RESTRICTION D'USAGE ASSOCIÉE...),
 - RISQUES LIÉS AU BRUIT,
 - RISQUES LIÉS AU GABARIT DE LA PEMP,
 - RISQUE D'INCENDIE / EXPLOSION,
 - RISQUE LIÉS À UNE MAUVAISE VENTILATION DU LOCAL (INTOXICATION PAR LES GAZ D'ÉCHAPPEMENT...).

AUTRES RISQUES LIÉS AUX TRAVAUX À RÉALISER DEPUIS LA PLATE-FORME (PROJECTION DE MATIÈRE SUR LA PEMP, OUTILS ET PRODUITS UTILISÉS, COACTIVITÉ, ENCOMBREMENT DE LA PLATE-FORME...).

VÉRIFICATIONS D'USAGE DES PEMP

PRINCIPALES ANOMALIES CONCERNANT :

- LES SUSPENTES (CHAINES, CÂBLES...) ET MÉCANISMES D'ÉLÉVATION,
- LA STRUCTURE,
- LES MÉCANISMES,
- LES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ,
- LES SOURCES D'ÉNERGIE,
- LE CIRCUIT HYDRAULIQUE,
- LES ORGANES DE FREINAGE ET DE DIRECTION,
- LES BANDAGES ET PNEUMATIQUES,...

EXPLOITATION DES PEMP

OPÉRATIONS INTERDITES (LEVAGE DE CHARGES SUSPENDUES À LA PLATE-FORME, ENTRÉE / SORTIE DE LA PLATE-FORME EN POSITION HAUTE, UTILISATION EN EXTÉRIEUR D'UNE PEMP INAPPROPRIÉE, UTILISATION D'UN ESCABEAU D'UN SUPPORT OU DU GARDE-CORPS POUR ATTEINDRE UNE POSITION DE TRAVAIL PLUS ÉLEVÉE, SE POSITIONNER SOUS UNE CHARGE SUSPENDUE...),

INCIDENCE DES DÉFORMATIONS DE LA STRUCTURE EXTENSIBLE SUR LA SOLIDITÉ DE LA PEMP,

CONSULTATION ET UTILISATION DE LA NOTICE D'INSTRUCTIONS DU CONSTRUCTEUR,

JUSTIFICATION DU CHOIX ET DU PORT DES EPI (ANCRAGE ET DISPOSITIF DE RETENUE) EN FONCTION DES PRÉCONISATIONS DU CONSTRUCTEUR, ADÉQUATION DE LA PEMP AUX OPÉRATIONS À EFFECTUER :

- DÉFINITION DES CHARGES (MASSE DES OPÉRATEURS ET DES OUTILLAGES EMBARQUÉS),
- HAUTEUR MAXIMALE D'INTERVENTION,
- DÉPORT HORIZONTAL MAXIMUM,
- NATURE, ÉTAT, PLANÉITÉ ET HORIZONTALITÉ (PENTE ET DÉVERS) DU SOL,
- PASSAGE DISPONIBLE POUR ACCÉDER À LA ZONE D'INTERVENTION (LARGEUR ET HAUTEUR),
- CONTRAINTES DE SITE (PRÉSENCE DE REGARD, DE FOUILLE, DE TROTTOIR, DE LIGNES AÉRIENNES...),
- CIRCULATION D'ENGINS, DE VÉHICULES, DE PIÉTONS...,
- NATURE DU TRAVAIL À RÉALISER (PROJECTION DE MATIÈRE, CHUTE D'OBJETS, INCENDIE...),
- COACTIVITÉ...

LIMITES D'EMPLOI (VENT LIMITE DE SERVICE, NATURE DE LA SURFACE DE ROULEMENT ET D'APPUI, PENTE ET DÉVERS AUTORISÉS, FORCE MANUELLE LATÉRALE ADMISSIBLE, DISTANCE DE SÉCURITÉ AVEC LES LIGNES ÉLECTRIQUES AÉRIENNES...),

SIGNIFICATION DES DIFFÉRENTS PICTOGRAMMES (EN PARTICULIER SUR LA PEMP) ET DES PANNEAUX DE CIRCULATION,

REPÉRAGE, SUR LE TRAJET À PARCOURIR, DES LIEUX OU DES SITUATIONS POUVANT PRÉSENTER DES RISQUES,

BALISAGE DE LA ZONE D'ÉVOLUTION,

CONDUITE À TENIR EN CAS D'INCIDENT OU DE DÉFAILLANCE DE LA PEMP,

CONSIGNATION DES ÉQUIPEMENTS

INTERFÉRENTS (PONTS ROULANTS, PORTIQUES...),

UTILISATION DES DISPOSITIFS DE DÉPANNAGE ET DE SECOURS,

EFFETS DE LA CONDUITE SOUS L'EMPRISE DE SUBSTANCES PSYCHO-ACTIVES (DROGUES, ALCOOL ET MÉDICAMENTS),

RISQUES LIÉS À L'UTILISATION D'APPAREILS POUVANT GÉNÉRER UN DÉTOURNEMENT DE L'ATTENTION (TÉLÉPHONE MOBILE, DIFFUSEUR DE MUSIQUE...).



**INSTITUT
NICOLAS
BARRÉ**

FORMATION PRATIQUE

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION

HARNAIS + LONGE (FOURNIS PAR L'ENTREPRISE) :

- PRÉSENTATION ET CONDITIONS D'UTILISATION
- VÉRIFICATIONS PRÉALABLES À L'UTILISATION
- RÉGLAGE DU HARNAIS ET MISE EN OEUVRE DES SYSTÈMES DE LIAISONS.

PRISE DE POSTE ET VÉRIFICATION

UTILISATION DES DOCUMENTS SUIVANTS : NOTICE D'INSTRUCTIONS (RÈGLES D'UTILISATION, RESTRICTIONS D'EMPLOI...) ET RAPPORT DE VÉRIFICATION PÉRIODIQUE (VALIDITÉ, OBSERVATIONS, RESTRICTIONS D'USAGE...),

MISE EN CONFIGURATION D'EXPLOITATION DE LA PEMP,

VÉRIFICATION VISUELLE DE L'ÉTAT DE LA PEMP (STRUCTURE, SUSPENTES...) ET DE SES CONTACTS AVEC LE SOL (STABILISATEURS, ORGANES DE ROULEMENT...) AFIN DE DÉCELER LES ANOMALIES ET D'EN INFORMER SON RESPONSABLE HIÉRARCHIQUE,

VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ POUVANT ÊTRE ACTIONNÉS MANUELLEMENT OU TESTÉS SANS CHARGE (POSTES DE SECOURS ET DE DÉPANNAGE, FREINAGE, LIMITEURS DE COURSES, LIMITEUR DE DÉVERS, AVERTISSEUR SONORE, DISPOSITIFS DE SIGNALISATION SONORES OU LUMINEUX...),

VÉRIFICATION DU NIVEAU DE CARBURANT OU DE LA CHARGE DE LA BATTERIE D'ACCUMULATEURS,

VÉRIFICATION DES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES (COUP DE VENT, ORAGE...),

VÉRIFICATION DE L'ADÉQUATION DE LA PEMP À CHAQUE OPÉRATION À RÉALISER, NOTAMMENT QUE LA MANUTENTION EST POSSIBLE COMPTE TENU DE LA CAPACITÉ DE LA PEMP, DE LA HAUTEUR ET DE LA PORTÉE ÉVENTUELLE (COURBES DE CHARGES),

DANS LA ZONE D'ÉVOLUTION, IDENTIFICATION DES SOURCES POTENTIELLES DE RISQUES LIÉS À LA CIRCULATION ET À LA STABILITÉ DE LA PEMP, ET CHOIX DU PARCOURS ADAPTÉ,

BALISAGE DE LA ZONE D'ÉVOLUTION,

SUIVANT LE TYPE DE PEMP, DÉPLOIEMENT LES STABILISATEURS ET RÉGLAGE L'HORIZONTALITÉ DU CHÂSSIS – REPLI DES STABILISATEURS EN FIN D'INTERVENTION.

CONDUITE ET MANOEUVRES

MONTER ET DESCENDRE EN SÉCURITÉ DE LA PEMP (RÈGLE DES 3 POINTS, SANS SAUTER...) ET S'ASSURER DU RETOUR EN POSITION DU DISPOSITIF D'ACCÈS (PORTILLON, SOUS-LISSE RELEVABLE...),

POSITIONNER LA PEMP / LA PLATE-FORME EN FONCTION DE LA TÂCHE À EFFECTUER, À UN EMPLACEMENT PRÉCIS, EN RESPECTANT UNE DISTANCE DE TRAVAIL ET DE SÉCURITÉ DE 50 CM ENVIRON PAR RAPPORT AUX OBSTACLES (STRUCTURE, CHARPENTE, MACHINE...),

DÉPLACER LA PEMP / LA PLATE-FORME LE LONG DE PAROIS VERTICALES ET HORIZONTALES, DANS UN ESPACE LIMITÉ...,

ADAPTER SA VITESSE EN FONCTION DE LA CHARGE, DE LA NATURE DU SOL ET DU TRAJET À EFFECTUER,

VÉRIFIER LES POINTS D'APPUI (ROUES, STABILISATEURS...) DE LA PEMP À CHAQUE POSITIONNEMENT,

SUIVANT LE TYPE ET LE GROUPE DE PEMP :

- CIRCULER EN MARCHÉ AVANT ET ARRIÈRE, EN LIGNE DROITE ET EN COURBE, DANS TOUTES LES CONFIGURATIONS POSSIBLES DU POSTE DE CONDUITE,
- EFFECTUER LES DIFFÉRENTS MOUVEMENTS DE LA PLATE-FORME EN DOUCEUR, AVEC PROGRESSIVITÉ, SANS HEURT JUSQU'À UNE DISTANCE D'APPROCHE DE 20 CM ENVIRON, EN RESPECTANT LES RÈGLES DE SÉCURITÉ ADAPTÉES,
- CHARGER ET DÉCHARGER UNE PEMP DE TYPE 3 SUR UN ENGIN DE TRANSPORT : VÉRIFIER L'ADÉQUATION DE LA PEMP / DU PORTE-ENGINS À L'OPÉRATION ENVISAGÉE :

EFFECTUER UNE MANOEUVRE DE DESCENTE DE LA PLATE-FORME :

- AU SOL, SAVOIR EXÉCUTER UNE MANOEUVRE DE DESCENTE DE SECOURS / DE DÉPANNAGE DE LA PLATE-FORME,
- DEPUIS LA PLATE-FORME, SAVOIR FAIRE EXÉCUTER UNE MANOEUVRE DE DESCENTE DE DÉPANNAGE À UN OPÉRATEUR AU SOL.

COMMUNIQUER AVEC L'ACCOMPAGNANT OU, LE CAS ÉCHÉANT, LE CHEF DE MANOEUVRE AU MOYEN DES GESTES ET SIGNAUX CONVENTIONNELS (NORME FDE 52-401) - SAVOIR RÉAGIR À UN SIGNAL D'ALERTE, STATIONNER ET ARRÊTER LA PEMP EN SÉCURITÉ.

FIN DE POSTE – OPÉRATIONS D'ENTRETIEN QUOTIDIEN – MAINTENANCE

VÉRIFIER LES DIFFÉRENTS NIVEAUX ET IDENTIFIER LES MANQUES ÉVENTUELS, EFFECTUER LES OPÉRATIONS D'ENTRETIEN JOURNALIER,

RENDRE COMPTE DES ANOMALIES ET DYSFONCTIONNEMENTS.



MODALITÉS D'ÉVALUATION

TEST THÉORIQUE

QUESTIONNAIRE (VRAI/FAUX).

TEST(S) PRATIQUE(S)

APPLICATION DE LA FORMATION PRATIQUE SUR DIFFÉRENTS PARCOURS.
UN TEST PRATIQUE PAR CATÉGORIE DEMANDÉE.

#EN CAS D'ÉCHEC AU(X) TEST(S) PRATIQUE(S), LE RÉSULTAT DU TEST THÉORIQUE A UNE VALIDITÉ DE 12 MOIS.

#EN CAS D'ÉCHEC AU TEST THÉORIQUE, LE(S) RÉSULTAT(S) DU(DES) TEST(S) PRATIQUE(S) A(ONT) UNE VALIDITÉ DE 12 MOIS.

#SUITE À L'OBTENTION D'UNE CACES® D'UNE DES CATÉGORIES DE LA R486A, LES TESTS PRATIQUES DES AUTRES CATÉGORIES PEUVENT ÊTRE PASSÉS DANS LES 12 MOIS SUIVANT L'OBTENTION DU TEST THÉORIQUE.

LIEU

SUR LE SITE DE L'INSTITUT NICOLAS BARRÉ
OU SUR LE SITE DE L'ENTREPRISE SOUS RÉSERVE
DE VALIDATION DU PLATEAU TECHNIQUE MIS
À DISPOSITION.

DURÉE

DE 14 HEURES À 28 HEURES EN FONCTION
DE L'EXPÉRIENCE DU STAGIAIRE ET DE LA (DES)
CATÉGORIE(S) SOUHAITÉE(S).

(LA DURÉE RETENUE SERA INDIQUÉE SUR LE DEVIS)

EXEMPLE : 1 STAGIAIRE EN FORMATION INITIALE POUR LA
CATÉGORIE B : 28 HEURES.

NOMBRE DE STAGIAIRES

GROUPE DE 12 STAGIAIRES MAXIMUM.

TARIF "CATALOGUE"

(NET DE TAXE, L'INSTITUT N'EST PAS ASSUJETTI À LA TVA)

LE TARIF EST FONCTION DE L'EXPÉRIENCE
DU STAGIAIRE ET DE LA (DES) CATÉGORIE(S)
SOUHAITÉE(S) (LE TARIF PROPOSÉ SERA INDIQUÉ SUR LE
DEVIS) EXEMPLE : 1 STAGIAIRE EN FORMATION INITIALE POUR LA
CATÉGORIE B : 935 € SUR LE SITE DE L'INSTITUT NICOLAS BARRÉ.

ACCESSIBILITÉ

LES LOCAUX DE L'INSTITUT SONT ACCESSIBLES
AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE.

ADAPTATION PÉDAGOGIQUE POSSIBLE POUR
LES PERSONNES HANDICAPÉES, TUTORÉE PAR
LE RÉFÉRENT HANDICAP DE LA STRUCTURE.

CONTACTS

LE SERVICE FORMATION CONTINUE PROPOSE UN
ACCUEIL PHYSIQUE, TÉLÉPHONIQUE ET PAR MAIL :

- DU LUNDI AU VENDREDI
- DE 8H30 À 17H

**CETTE FORMATION VOUS
INTÉRESSE ?**

CONTACTEZ-NOUS AU
03 20 77 06 07 OU VIA
INSTITUT@NICOLASBARRE.FR

RÉSULTATS
CACES®
2023/2024

400

STAGIAIRES FORMÉS

92%

DE STAGIAIRES SATISFAITS

94%

DE VALIDATION*

*TOTALE OU PARTIELLE



**INSTITUT
NICOLAS
BARRÉ**